



Le 30 mars 2016

**Solidaires** SYNDICAT NATIONAL  
Finances  
Publiques

## Sortie des Doctrines d'emploi sans cesse retardée : Les agents techniques amers....

Remise en cause de  
la gratuité des  
fluides

Date de sortie prévue : mi  
2015 puis janvier 2016 puis  
fin mars... Et toujours rien !

Non remplacement des Gardiens en congés ou en  
Week end

Métiers d'entretien et de  
restauration pas encadrés

Généralisation  
des faisant  
fonctions

Mise en place d'un  
système d' Agents  
Techniques « ALD »

Des assistants géomètres en voie de  
disparition

La DG semble vouloir remettre en cause les avancées obtenues au cours de longs mois de GT en retenant de toutes ses forces la sortie dans le réseau des règles mises à jour.

**Y A T'IL UN LOUP ???????**

Alors que la Direction générale nous endort en promettant la sortie chaque jour encore plus « imminente » de la nouvelle mouture des doctrines d'emploi, les Directions locales profitent de cette période floue pour mettre en place des dispositifs fallacieux portant atteinte aux agents techniques.

**Exigeons sa publication  
immédiate !!!!!**



Le 30 mars 2016

**Solidaires** SYNDICAT NATIONAL  
**Finances**  
**Publiques**

## **ELLES SONT OÙ LES DOCTRINES ????**

En 2012, une circulaire est parue dans le réseau, fruit de nombreux groupes de travail (GT) et de discussions sur 2 années entre l'administration et les organisations syndicales. Celle-ci avait pour objet d'encadrer les différents métiers exercés par les agents techniques des finances publiques et d'en définir les doctrines d'emploi : Agents des services communs, Gardiens concierges, Veilleurs de nuit, Chauffeurs de véhicules et Assistants géomètres.

Mais cette dernière était encore parfois trop vague et restait sujette à interprétations de la part des directions locales qui se sont engouffrées dans la brèche (gestion d'AGIM, accueil, etc...).

Pour faire suite à la titularisation d'agents contractuels de restauration et d'entretien, et pour apporter des clarifications dans les doctrines d'emploi, trop floues, Solidaires Finances Publiques a, à maintes reprises, réclamé et finalement obtenu de nouveaux groupes de travail pour compléter, mettre à jour et faire en sorte que les doctrines soient plus précises.

Le projet quasi définitif contient des avancées (confirmation du maintien de la gratuité des fluides pour les gardiens concierges, encadrement des métiers de restauration et entretien, modalités précises de remplacement des gardiens concierges et des veilleurs de nuit...)

Or, le dernier GT date du mois de mars 2015 !! Devant paraître mi 2015, puis repoussées fin 2015, début 2016, et fin mars 2016, elles sont aujourd'hui toujours dans les tiroirs de l'administration.

### ***Les directions locales s'en donnent à cœur joie :***

Elles ne remplacent plus les veilleurs de nuit ni les gardiens en leur absence (au mépris de la sécurité, ce qui, en la période est un non sens absolu !!!). Elles installent des compteurs individuels afin de réclamer le paiement des fluides aux gardiens, et ce malgré l'arbitrage de la DG à ce sujet. Certains agents de services communs font office de gardiens, sur leurs périodes de repos, avec installation au domicile d'une ligne d'urgence, mais sans bénéficier en contrepartie de la loge. C'était le cas à Morlaix, avec pour résultat des centaines de milliers d'euros partis en fumée lors de l'incendie du site. Elles envoient des gardiens concierges sur d'autres sites que ceux dont ils doivent assurer la sécurité pour effectuer des missions d'agents de service commun. Elles retirent les assistants géomètres du terrain, et leur demandent d'assurer des missions administratives. De leur côté, les agents techniques de restauration et d'entretien sont dans le flou le plus total quant aux tâches qui peuvent leur être assignées. Ce ne sont que quelques exemples, que Solidaires Finances Publiques fait remonter à chaque CAPN...

Pour éviter ces dérives, une seule solution : La publication et la diffusion des doctrines d'emploi, afin que chaque agent technique se voit remettre la fiche métiers correspondant à sa mission. Ainsi, il en connaîtra le cadre, ce qui lui donnera des obligations, certes, mais également des droits qui le protégeront face à une direction locale qui aurait la volonté de le sortir du cadre de ses missions.

***Pour une meilleure protection des agents techniques,***

**Solidaires Finances Publiques exige la  
publication immédiate des  
doctrines d'emploi.**

***Ne pas le faire renforce de jour en jour la suspicion sur  
les intentions réelles de la DGFiP.***

**Pour nous joindre : [contact@solidairesfinancespubliques.fr](mailto:contact@solidairesfinancespubliques.fr)**